

COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

12/2015

Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2015

Réf.: FI 1792
I:\2-finances\classement\1792\CComplémentaire 2015.docx

Savigny, le 20 octobre 2015

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2.3 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi d'un crédit complémentaire pour une dépense non prévue lors de l'établissement du budget 2015.

2. Objet

2.1 Circonstances

En mai 2015, le bus Toyota du service des eaux est tombé en panne. Le circuit des freins était défectueux. Un avis/devis a été demandé auprès d'un garage de la place, qui a estimé la réparation à CHF 6'000.00 et plus, sans compter la remise en état de la carrosserie.

Nous avons estimé que de tels frais étaient trop coûteux et disproportionnés, sachant que le remplacement de ce véhicule était prévu depuis 2012 déjà, mais repoussé d'année en année dans l'attente de la prochaine expertise devant intervenir au plus tard en 2016.

Ce bus a été mis en circulation le 1^{er} avril 1998 ; il a été utilisé pratiquement tous les jours durant 17 ans et a parcouru 170'000 km.

Dans le cadre de nos investigations, nous avons opté pour un véhicule neuf, comportant les qualités requises et nécessaires aux prestations qu'il doit fournir. Le prix du nouveau bus, incluant un rabais substantiel et l'équipement intérieur, s'élève à moins de CHF 50'000.00. N'ayant plus de bus pour le service des eaux depuis le mois de mai 2015, nous n'avons pas pu attendre l'adoption du budget 2016 pour commander le véhicule de remplacement ; c'est la raison pour laquelle cet achat fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2015.

Dans l'attente de la livraison prévue en janvier 2016, nous avons loué un petit break dans un garage de la place.

2.2 Caractéristiques du véhicule

Descriptif

Marque / type : Mercedes-Benz Vito 119 BlueTEC TDI 4x4

Moteur : – Puissance : 190 CV / 140 KW

Cylindrée : 2'143 cm³ / 4 cylindres

Boîte : Automatique

Carburant : Diesel

Accessoires : Equipement intérieur Sortimo

Prix

Véhicule, rabais déduit
 CHF 42'500.00 TTC

Equipement intérieur Sortimo
 CHF 7'000.00 TTC

Prix net CHF 49'500.00 TTC

2.3 Crédit complémentaire

Le prix du véhicule ambitionné ne dépassant pas CHF 50'000.00, nous nous trouvons en présence d'un cas d'application de l'article 104 du Règlement du 20 avril 2009 du Conseil communal (RC), dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), soit :

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 3 octobre 2011, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à CHF 50'000.00 par cas.

3. Rubriques comptables concernées

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

460. Réseau d'égouts et d'épuration

460.3114.00 Achat machines et matériel d'exploitation

Budget 2015	<u>Crédit demandé</u>	Budget après crédit compl.
7'500.00	24'500.00	32'000.00

810. Service des eaux

810.3114.10 Achat machines et matériel d'exploitation

Budget 2015 CHF	Crédit demandé CHF	Budget après
		<u>crédit compl.</u> <u>CHF</u>
10'000.00	25'000.00	35'000.00

¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil en début de législature.

² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

4. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 12/2015 du 20 octobre 2015 ;

Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de <u>CHF 49'500.00</u> (quarante-neuf mille cinq cents francs) pour couvrir la dépense supplémentaire au budget 2015.

Au nom de la Municipalité de Savigny La Syndique La Secrétaire

Ch. Weidmann Yenny

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2015.

Délégué municipal : M. Jacques Ochs, Municipal